



ÉTAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Conseil des Etats
Commission des affaires juridiques
3003 Berne

Courriel : info.strafrecht@bj.admin.ch

Fribourg, le 24 juin 2026

2026-600

21.464 é lv. pa. Zopfi. Adapter les articles 276 CP et 98 CPM à la situation actuelle en vue de renforcer la liberté d'expression – Procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Par courrier du 6 mai 2026, vous nous avez consultés sur l'objet cité en titre et nous vous en remercions.

Nous rejetons la révision envisagée des articles 276 CP et 98 CPM.

D'une part, comme le souligne le rapport explicatif, la modification proposée n'aurait qu'une incidence très limitée sur la pratique pénale, en raison du nombre extrêmement restreint de cas recensés ces dernières années.

D'autre part, le signal ainsi envoyé par cette révision serait particulièrement inopportun dans le contexte actuel, marqué par une situation géopolitique incertaine et par la multiplication de campagnes de désinformation et/ou de propagande à grande échelle, y compris émanant d'acteurs étatiques étrangers. Dès lors, la provocation publique à la désobéissance devrait continuer à pouvoir faire l'objet de sanctions.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Philippe Demierre, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Copie

—

à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, pour elle et le Service de la sécurité civile et militaire ;
à la Chancellerie d'Etat.